

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 19 février 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 19 février 2024 à 16 h 45, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
Claude Gagnon
Nicole Boilard
Eddy Faucher
Steve Rouleau

Était absent : Marco Côté

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2024-02-115

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune personne n'assiste à la séance.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2024-02-116

EMBAUCHE DE PERSONNEL / AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la planification de la saison touristique 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher une ressource à titre d'agente de développement touristique pour la saison touristique 2024;

CONSIDÉRANT l'expérience de la ressource proposée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche, sur une base contractuelle, *Maude Poirier* à titre d'agente de développement touristique, et ce, pour la période du 20 février au 31 décembre 2024.

QUE le taux horaire de cette ressource soit de 29,38 \$ basé sur une semaine normale de travail de trente-cinq (35) heures.

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Maude Poirier* une allocation mensuelle de 60 \$ pour les frais d'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions, et ce, pour chaque mois complet de travail.

QUE le maire (en son absence la mairesse suppléante) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat de travail de cette employée.

Certificat de crédits du trésorier numéro 56.

Adoptée à l'unanimité.

2024-02-117

REMPLACEMENT DES DEUX (2) HUMIDIFICATEURS À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande le remplacement des deux (2) humidificateurs à la bibliothèque;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 14 200,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la réalisation de ces travaux et d'en autoriser leur financement;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour le remplacement des deux (2) humidificateurs à la bibliothèque à *Systèmes M.L. inc.*, et ce, pour un montant estimé de 14 200,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission datée du 9 février 2024.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 57.

Adoptée à l'unanimité.

2024-02-118

RATIFICATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF À L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA STABILITÉ DU TALUS DU SECTEUR SUD DE L'ANCIEN TERRAIN D'EACOM (MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-12-734)

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2022-12-734 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, accordé le contrat à *FNX-INNOV inc.* pour des services professionnels relatifs à l'étude géotechnique et la préparation des plans et devis pour la stabilité du talus du secteur Sud de l'ancien terrain d'EACOM, et ce, au coût de 80 600,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2023-04-232 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, autorisé un montant additionnel de 10 640,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'un forage supplémentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaite obtenir une troisième proposition de concept pour la stabilisation du talus du secteur Sud de l'ancien terrain d'EACOM;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Nicole Boilard,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie la résolution numéro 2022-12-734, telle que modifiée par la résolution numéro 2023-04-232, en autorisant un montant supplémentaire de 6 000,00 \$, taxes en sus, à *FNX-INNOV inc.* pour la réalisation d'un troisième concept pour la stabilisation du talus, et ce, dans le cadre du mandat de services professionnels lui ayant été accordé pour l'étude géotechnique et la préparation des plans et devis pour la stabilité du talus du secteur Sud de l'ancien terrain d'EACOM.

QUE le coût de cette modification, représentant un montant supplémentaire de 6 000,00 \$, taxes en sus, soit financé à même la subvention accordée par le programme d'aide financière du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant la décontamination, le réaménagement, la revalorisation et la mise à niveau de terrains, plus particulièrement les lots 5 924 043 et 5 924 044 du Cadastre du Québec.

Certificat de crédits du trésorier numéro 55.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune personne n'assiste à la séance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 16 h 48.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.